

RCS : AUXERRE
Code greffe : 8901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AUXERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 00024
Numéro SIREN : 434 386 470
Nom ou dénomination : A.J.A. FOOTBALL

Ce dépôt a été enregistré le 13/02/2018 sous le numéro de dépôt 264

GREFFE 89.01
RCS AUXERRE
N° gestion

01824

13 FEV. 2018
2018S264

A.J.A. FOOTBALL
Société par Actions Simplifiée
au capital de 13.971 732 €
Siège social : Stade Abbé Deschamps Route de Vaux
89000 AUXERRE
434.386.470 RCS AUXERRE

DECISIONS D'ASSOCIES

EN DATE DU 20 DECEMBRE 2017

Les associés :

- ORT Sports Limited, représentée le Président de ORT Sports Limited, Monsieur M. He Zhiwei
Et
- L'Association AJA Football Ecole Privée du Moulin de Preully, représentée par M. Michel PARMENTIER, son Président

Décident :

PREMIERE DECISION

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuvent les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2017 lesquels font apparaître un déficit de 5 226 338 euros.

Ils approuvent également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, les associés donnent aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Les associés approuvent le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 0 euros.

DEUXIEME DECISION

Affectation de résultat

Les associés décident d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 5 226 338 euros de la manière suivante :

Origine :

Résultat de l'exercice

Report à nouveau :

- 5 226 338 euros

Au report à nouveau

-5 226 338 euros

Totaux

-5 226 338 euros

-5 226 338 euros

Rappel des dividendes distribués

Les associés prennent acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION

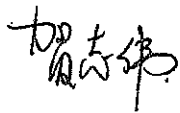
Les associés, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant des articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce, approuvent les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIEME DECISION

Les associés donnent quitus entier et définitif de leur gestion aux administrateurs et décharge de sa mission le Commissaire aux Comptes au cours de cet exercice clos le 30 juin 2017.

Fait à Auxerre, le 20/12/2017

ORT Sports Limited, Monsieur He Zhiwei



L'Association AJA Football, représentée par M. Michel PARMENTIER



ORIGINAL

A.J.A FOOTBALL

Société par actions simplifiée au capital de 13 971 732 Euros
RCS AUXERRE 434 386 470
Stade Abbé Deschamps Route de Vaux
89000 AUXERRE

Décisions des associés du 20 décembre 2017

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 juin 2017

A.J.A. FOOTBALL

Exercice clos le 30 juin 2017

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels**

Messieurs les Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2017, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SAS « A.J.A. FOOTBALL », tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

SAS BDO IDF

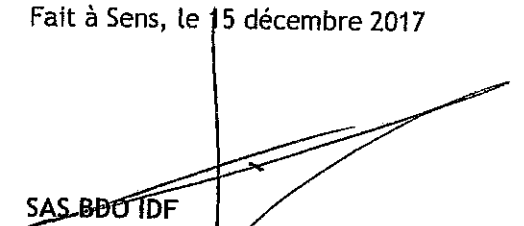
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Paris-Ile-de-France et de Bourgogne Franche-Comté.
Société inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la Compagnie Régionale de Versailles
Siège social : 7 rue du Parc de Clagny - 78000 VERSAILLES
RCS B 307 571 000 Versailles - Code APE 6920 Z - SIRET 307 571 000 00131
SAS au Capital de 5 365 000 euros - TVA intracommunautaire FR 27 307 571 000

VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Sens, le 15 décembre 2017



SAS BDO IDF
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles
Représentée par Dominique PAQUIS

Bilan actif

SAS AJ Auxerre

N° SIRET: 43438647000018
Au: 30/06/2017

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

Ce bilan est conforme
François GRAILLE

Actif		Exercice			Exercice précédent
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au: 30/06/2016
Capital souscrit non appelé					
Actif immobilisé	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires	329 837	310 671	19 166	50 401
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	4 494 911	1 676 057	2 818 854	2 613 032
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL	4 824 748	1 986 728	2 838 020	2 663 434
	Terrains	1 876 990	1 814 652	62 338	122 901
	Constructions	19 813 158	11 247 602	8 565 555	9 080 554
Actif immobilisé	Inst. techniques, mat. out. industriels	780 330	707 932	72 397	56 616
	Autres immobilisations corporelles	567 054	542 214	24 839	17 658
	Immobilisations en cours	2 193		2 193	8 640
	Avances et acomptes				
	TOTAL	23 039 726	14 312 402	8 727 323	9 286 371
	Participations évaluées par équivalence				
	Autres participations	1 000	1 000		1 000
	Créances rattachées à des participations				
	Titres immob. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
Actif immobilisé	Autres immobilisations financières	13 575		13 575	14 480
	TOTAL	14 575	1 000	13 575	15 480
Total de l'actif immobilisé		27 879 050	16 300 130	11 578 919	11 965 286
Actif circulant	Matières premières, approvisionnements				
	En cours de production de biens				
	En cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	13 481	1 097	12 384	9 236
	TOTAL	13 481	1 097	12 384	9 236
	Avances et acomptes versés sur commandes	39 868		39 868	1 951
	Créances	1 840 446	65 000	1 775 446	2 186 237
	Autres créances	1 100 046		1 100 046	484 534
	Capital souscrit et appelé, non versé				
Actif circulant	TOTAL	2 940 492	65 000	2 875 492	2 670 772
	Valeurs mobilières de placement	700 111		700 111	1 001 125
	(dont actions propres :)	15			
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	7 839 986		7 839 986	61 290
	TOTAL	8 540 097		8 540 097	1 062 415
	Charges constatées d'avance	155 858		155 858	144 332
Total de l'actif circulant		11 689 799	66 097	11 623 702	3 888 707
Frais d'émission d'emprunts à évaluer					
Primes de remboursement des emprunts					
Ecart de conversion actif					
TOTAL DE L'ACTIF		39 568 850	16 366 228	23 202 621	15 853 994
Renvois :					
(1) Dont droit au bail					
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)					
Clause de réserve de propriété	Immobilisations	Stocks	Créances clients		

Bilan passif

SAS AJ Auxerre

Au: 30/06/2017

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

Passif		Exercice	Exercice précédent
Capitaux propres	Capital (dont versé : 13 971 732)	13 971 732	8 339 100
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	1 064 000	1 064 000
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	18 832 321	18 832 321
	Report à nouveau	-24 323 108	-22 709 167
Aut. fonds propres	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	-5 226 338	-1 981 308
	Situation nette avant répartition	4 318 606	3 544 945
	Subvention d'investissement	4 781 207	4 726 388
	Provisions réglementées		
Total		9 099 813	8 271 333
Provisions	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Dettes	Provisions pour risques	1 747 986	2 102 278
	Provisions pour charges		
Total		1 747 986	2 102 278
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	545 139	1 498 378
	Emprunts et dettes financières divers (3)	8 677 476	899 233
	Total	9 222 615	2 397 611
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 559 605	1 768 023
	Dettes fiscales et sociales	1 508 395	1 229 220
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	34 250	36 657
TOTAL DU PASSIF	Autres dettes	9 807	18 257
	Instruments de trésorerie		
Total		3 112 059	3 052 159
Produits constatés d'avance		20 146	30 611
Total des dettes et des produits constatés d'avance		12 354 821	5 480 382
Écart de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF		23 202 621	15 853 994
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier	36 515	30 963
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	289 104	555 738
	à moins d'un an	12 065 717	4 924 644
(3) dont emprunts participatifs		6 673	45 372

Compte de résultat

SAS AJ Auxerre

Périodes 01/07/2015 30/06/2016 Durées 12 mois
01/07/2016 30/06/2017 12 mois

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

		France	Exportation	Total	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	175 626		175 626	186 430
	Production vendue : - Biens				
	- Services	7 392 495		7 392 495	6 852 796
	Chiffre d'affaires net	7 568 122		7 568 122	7 039 227
	Production stockée				
	production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation			635 953	638 426
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			129 818	3 501
	Autres produits			1 931 949	2 900 528
	Total			10 265 843	10 581 683
Charges d'exploitation	Marchandises Achats			42 087	33 108
	Variation de stocks			-2 225	8 111
	Matières premières et autres approvisionnements Achats				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)			4 439 321	4 066 358
	Impôts, taxes et versements assimilés			298 656	309 849
	Salaires et traitements			6 663 385	5 533 329
	Charges sociales			2 648 861	2 212 363
	Dotations sur immobilisations amortissements			1 084 540	1 184 620
	d'exploitation sur actif circulant provisions				
	Autres charges			65 000	40 230
	Total			575 144	623 088
	Résultat d'exploitation A			15 814 772	14 011 060
Charges courantes	Bénéfice attribué ou perte transférée B			-5 548 928	-3 429 376
	Perte supportée ou bénéfice transféré C				
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)				
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			27 943	99 169
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			27 943	99 169
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions			1 000	
	Intérêts et charges assimilées (5)			35 938	58 682
	Différences négatives de change				36
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			36 938	58 719
	Résultat financier D			-8 994	40 450
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT : (+ A ± B - C ± D) E			-5 557 922	-3 388 926

Compte de résultat

SAS AJ Auxerre

Périodes 01/07/2015 30/06/2016
01/07/2016 30/06/2017

Durées 12 mois
12 mois

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

		Total	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	10 381	103 260
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	524 492	643 975
	Reprises sur provisions et transferts de charge	738 024	1 284 791
	Total	1 272 897	2 032 027
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	557 581	379 875
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		159 534
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	383 732	85 000
	Total	941 313	624 409
Résultat exceptionnel		F	
			331 583
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H	
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)			
		-5 226 338	-1 981 308
Renvois			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs	49 592	
	incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs	52 201	190 513
	Incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier	36 515	30 963
	- redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		



KPMG Entreprises
Champagne-Ardenne
42 rue de la Paix
BP 3050
10012 Troyes Cedex
France

Téléphone : +33 (0)3 25 82 65 00
Télécopie : +33 (0)3 25 82 65 19
Site internet : www.kpmg.fr

SAS AJ Auxerre

***Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le
30/06/2017
Montants exprimés en EUR***

SAS AJ Auxerre football
Route de vaux
89 000 Auxerre

Ce rapport contient 15 pages

Table des matières

1	Faits caractéristiques	2
1.1	Evènements principaux de l'exercice	2
1.2	Principes et méthodes comptables	2
2	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	3
2.1	Actif immobilisé	3
2.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	3
2.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	3
2.1.3	Immobilisations incorporelles	3
2.1.4	Immobilisations corporelles	4
2.2	Actif circulant	5
2.2.1	État des stocks	5
2.2.2	Créances	5
2.2.3	Charges constatées d'avance	6
2.3	Capitaux propres	6
2.3.1	Capital social	6
2.3.2	Variation des capitaux propres	6
2.3.3	Subventions d'investissement	7
2.4	Passifs et provisions	7
2.4.1	Provisions	7
2.4.2	Synthèse des principaux litiges	7
2.5	Dettes financières	8
2.6	Autres dettes	8
2.7	Compte de résultat	9
2.7.1	Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité	9
2.7.2	Détail des autres produits	9
2.7.3	Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits	9
2.7.4	Résultat exceptionnel	10
2.8	Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)	10
3	Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées	11
4	Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	12
4.1	Engagements financiers donnés et reçus	12
4.2	Engagements de retraites et avantages assimilés	12
4.3	Autres opérations non inscrites au bilan	13



1 Faits caractéristiques

1.1 Evénements principaux de l'exercice

Le club a terminé à la 17^{ème} place du Championnat de France de Ligue 2.

En Coupe de la Ligue, le club a été éliminé en 16^{ème} de finale.

En Coupe de France, le club a été éliminé en 8^{ème} de finale.

La société AJA XXL, actionnaire majoritaire détenant 60 % du capital de l'AJ Auxerre SAOS au 30/06/16, a cédé la totalité de ses parts à la société ORT Sports Limited en octobre 2016.

En date du 29 octobre 2016, le Conseil d'Administration de la Société AJ Auxerre SAOS s'est réuni afin de proposer à l'Assemblée une augmentation du capital social de la Société entièrement réservée à la société ORT Sports Limited ainsi que la transformation de la Société en une société par action simplifiée.

Les décisions prises par l'Assemblée du 7 novembre sont les suivantes :

- Réduction du capital d'un montant de 367 368 €, par réduction de la valeur nominale de 6,2765 euros par action à la valeur nominale de 6 euros par action, pour ramener le capital social à 7 971 732 €, par apurement des pertes ;
- Augmentation du capital social en numéraire d'un montant de 6 000 000 €, entièrement réservée à l'actionnaire ORT Sports Limited, par émission au prix de 6 euros par actions de 1 000 000 actions nouvelles de 6 euros de valeur nominale chacune ;
- Transformation de la Société en société par action simplifiée (SAS).

La libération de l'augmentation de capital a été prévue dans les proportions suivantes :

- 2 000 000 € le 25 novembre 2016 ;
- 2 000 000 € le 27 décembre 2016 ;
- 2 000 000 € le 29 mai 2017.

1.2 Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

2.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

2.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Tableau 2054, voir Annexe 1.

2.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Tableau 2055, voir Annexe 2.

2.1.3 Immobilisations incorporelles

2.1.3.1 Opérations liées aux transferts

La société comptabilise les opérations de transfert à la date de signature du contrat de mutation dans la mesure où les joueurs sont à la disposition du club à cette date. Ne sont constatés en comptabilité à la date de clôture que les contrats ayant fait l'objet d'une homologation par la ligue de Football Professionnel antérieurement à la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration.

2.1.3.2 Amortissement des indemnités de transfert

Conformément à la réglementation en vigueur (Avis n°2004-12 du 23 juin 2004 du Conseil National de la Comptabilité), les indemnités de transfert sont considérées comme un droit contractuel et comptabilisées à l'actif du bilan. Les indemnités sont amorties sur la durée du contrat et au maximum sur 5 ans.

La société a considéré que les cessions sont des opérations :

- liées à l'activité et à l'exploitation courante lorsque le joueur a été formé au club
- de cession d'immobilisation lorsque le joueur a été antérieurement acquis par le club

En conséquence, les indemnités de mutation perçues par la société lors de la cession sont comptabilisées :

- dans le 1er cas au compte « 757 » en produits d'exploitation
- dans le second cas au compte « 775 » en produits exceptionnels, sur lesquels viennent en déduction au compte « 675 » les valeurs nettes comptables des droits versés à l'origine.

2.1.3.3 Dépréciation des indemnités de transfert

En application des dispositions de l'article 322-5 du règlement susvisé, la société doit apprécier à chaque clôture des comptes, « s'il existe un indice quelconque montrant que l'immobilisation a pu perdre notablement de sa valeur ». Les contrats joueurs font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il apparaît des signes de pertes de valeur.

Une dépréciation complémentaire peut alors être constatée pour tenir compte de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable. Celle-ci tient compte de la valeur de marché estimée par les équipes techniques, de la valeur probable de cession et les perspectives d'évolution du joueur. Ce test est effectué une fois par an lors de l'arrêté des comptes annuels.

2.1.3.4 Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable

2.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.4.1 Modalités d'amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Types d'immobilisations	Durée
Constructions	2 à 40 ans
Agencements et aménagements des constructions	5 à 10 ans
Installations techniques	3 à 10 ans
Matériel et outillage industriels	5 ans
Matériel de transport	3 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans



2.2 Actif circulant

2.2.1 État des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Catégorie de stocks	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Stocks boutiques	13 481	1 097	12 384
Total	13 481	1 097	12 384

La méthode de dépréciation des stocks est la suivante :

- Stocks relatifs à la saison 2017/2018 : aucune dépréciation
- Stocks relatifs à la saison 2016/2017 : aucune dépréciation
- Stocks relatifs à la saison 2015/2016 : dépréciation à 50 %
- Stocks antérieurs à la saison 2014/2015 : dépréciation à 100 %

2.2.2 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.2.2.1 Classement par échéances

Tableau 2057 – voir Annexe 3

2.2.2.2 Produits à recevoir

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	573 682
Etat	0
Disponibilités	704
Autres créances	4 067
Total	578 453



2.2.3 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avances s'élèvent à 155 k€.

2.3 Capitaux propres

2.3.1 Capital social

Les mouvements de l'exercice sont décrits ci-après :

	Nombre d'actions	Valeur en capital
Position début de l'exercice	1 328 622	8 339 100
Mouvements : Réduction de capital diminuant la valeur nominale de 6,28 € à 6 €.....		(367 368)
Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles à 6 €.....	1 000 000	6 000 000
.....		
.....		
Position fin de l'exercice	2 328 622	13 971 732

2.3.2 Variation des capitaux propres

	N-1	+	-	N
Capital	8 339 100	6 000 000	367 368	13 971 732
Primes d'émission, fusion...				
Ecart de réévaluation et d'équivalence				
Réserves légales et statutaires	1 064 000			1 064 000
Autres réserves	18 832 321			18 832 321
Report à nouveau	(22 709 167)	(1 613 940)		(24 323 108)
Résultat	(1 981 308)	(5 226 338)	(1 981 308)	(5 226 338)
Subventions d'investissement	4 726 388	579 311	524 492	4 781 207
Total	8 271 334	(785 459)	(1 613 940)	9 099 813

2.3.3 Subventions d'investissement

Biens subventionnés	Montant	Amortissement	
		Mode	Durée
Subv. Equipement Région	2 198 998	Linéaire	
Subv. Equipement Département	2 156 809	Linéaire	
Subv. Equipement Communes	2 156 488	Linéaire	
Vestiaire annexe 3	189 608	Linéaire	16,6 ans

Les subventions sont reprises au compte de résultat (produits exceptionnels) au rythme de l'amortissement pratiqué pour chacun des biens subventionnés.

2.4 Passifs et provisions

2.4.1 Provisions

	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour risques	2 102 278	383 732	738 024	1 747 986
Provisions pour charges				
TOTAL	2 102 278	383 732	738 024	1 747 986

2.4.2 Synthèse des principaux litiges

Contrôle URSSAF :

Le montant des provisions sur contrôle URSSAF repris sur l'exercice s'élève à 127 K€. Il n'y a plus de provisions sur contrôle URSSAF à la clôture.

Litiges prud'homaux :

Le montant des provisions sur litiges prud'homaux s'élève à 622 K€ dont 384 k€ constitués au cours de l'exercice. Le montant repris au cours de l'exercice s'élève à 611 K€.

Litiges autres :

Le montant des provisions sur les autres litiges s'élève à 1 126 K€.



2.4.2.1 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

La SAS AJA Football ne provisionne pas d'indemnités de départ à la retraite du fait de l'âge de ses salariés.

2.4.2.2 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avances s'élèvent à 20 k€ et concernent les abonnements perçus d'avance au titre de la saison 17-18.

2.5 **Dettes financières**

2.5.1.1 Etat des échéances

Tableau n°2057, voir annexe 3.

2.6 **Autres dettes**

2.6.1.1 Etat des échéances

Tableau n°2057, voir annexe 3.

2.6.1.2 Charges à payer

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 624
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	564 062
Dettes fiscales et sociales	758 060
Autres dettes	
Total	1 330 746



2.7 **Compte de résultat**

2.7.1 **Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité**

Secteur d'activité / Marché géographique	Montant
Droits TV – LFP – FFF	5 057 906
Recettes de match	444 549
Sponsors publicité	1 889 842
Recettes boutiques	175 627
Mise à disposition de personnel	198
Divers	0
Total	7 568 122

2.7.2 **Détail des autres produits**

Secteur d'activité / Marché géographique	Montant
Indemnités mutation joueurs reçues	1 030 000
Indemnités prêt joueur	0
Indemnités de formation reçues	348 377
Dotation Coupe de France	141 000
Divers	412 572
Total	1 931 949

2.7.3 **Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits**

Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC 1
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	24 000 €
Au titre d'autres prestations	
Honoraires totaux	24 000 €



2.7.4 *Résultat exceptionnel*

• Produits exceptionnels :	
- Quote-part de subventions virées au compte de résultat	524 492
- Produits de cessions d'éléments d'actifs	0
- Reprises sur provisions pour risques et charges	738 024
- Reprise sur provision pour dépréciations	0
- Divers	<u>10 382</u>
TOTAL	1 272 898
• Charges exceptionnelles :	
- Subventions accordées	31 050
- Pénalités et amendes	1 502
- VNC sur indemnités de mutation	0
- VNC autres immobilisations	0
- Dotations aux provisions pour risques et charges	383 732
- Dotations aux dépréciations des immobilisations	0
- Autres	<u>525 030</u>
TOTAL	941 314

2.8 *Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)*

Le CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi) comptabilisé dans les comptes de notre entité à la clôture de l'exercice s'élève à 71 688 €.

Au compte de résultat, notre entité a retenu la comptabilisation du CICE en diminution des charges de personnel.

Au bilan, il a été imputé en Autres créances.

Un produit de 78 102 € correspond au crédit d'impôt qui va être demandé à l'occasion de la déclaration du solde de l'impôt société.

Il traduit le droit au CICE acquis par notre entité relatif aux rémunérations éligibles versées sur l'année 2016.

Le CICE a été utilisé pour la reconstitution du fonds de roulement de la société.



3 Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées

La SAS AJA Football a versé à l'Association AJA Football la somme de 310 000 € au titre de la mise à disposition des différents éléments incorporels et de l'utilisation des droits appartenant à l'Association.

La SAS AJA Football a également versé à l'Association pour cette saison la somme de 60 000 € pour la location des bâtiments et terrains dédiés à l'activité du Centre de Formation.

Au 30 juin 2017, la SAS AJ Auxerre détient sur l'Association AJA une dette pour 835,56 € vis-à-vis de l'Association AJ Auxerre.

4 Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

4.1 Engagements financiers donnés et reçus

- OSEO a notifié à la SAS son accord pour la mise en place d'une ligne de crédit Avance Plus pour un montant de 3,2 M€ (en couverture des subventions du Département et de la Région pour la période de 2013 à 2016) garantie par le nantissement des avoirs financiers de la SAS à la même hauteur. Le solde de l'Avance Plus s'élève à 867 K€ au 30 juin 2017.
- La société a reçu des engagements sur des joueurs vendus portant sur la perception d'une quote-part de l'indemnité de transfert future ou de la plus-value future qui sera dégagée lors de la revente de ces joueurs.

Les engagements reçus sont répertoriés mais leurs montants ne peuvent être quantifiés à la date d'arrêt des comptes annuels.

- Dans le cadre du financement des loges, la SAS a fait appel aux emprunts suivants :
 - CE BFC Loges : 400 K€
 - BP BFC Loges : 400 K€

Les garanties attachées à ces prêts sont les suivantes :

- Délégation des loyers dans le cadre d'une cession de créances professionnelles liée à la location des loges VIP au sein du stade Abbé DESCHAMPS à hauteur de 400 k€. Cette garantie est à prendre pour compte commun par CEBFC à hauteur de 800 k€ au profit de :
 - CE BFC pour 400 K€
 - BP BFC pour 400 K€

Garantie Bpifrance dont l'emprunteur reconnaît avoir pris connaissance. Cette garantie entraîne la prise en charge par l'emprunteur d'une commission calculée sur l'encours total du prêt due à Bpifrance quelle que soit l'issue finale du crédit. Cette commission sera prélevée par la banque en une seule fois et versée après déblocage du prêt. Le non-paiement d'une quelconque commission due par l'emprunteur à l'échéance entraînera l'exigibilité du prêt. Cette garantie est recueillie pour sureté du prêt Equipement n° 08712416 pour 400 k€ sur 36 mois, garanti à hauteur de 160 k€ sur une durée de 36 mois.

4.2 Engagements de retraites et avantages assimilés

La SAS AJ Auxerre ne provisionne pas d'indemnités de départ à la retraite du fait de l'âge de ses salariés.



4.3 *Autres opérations non inscrites au bilan*

	Personnel salarié
Cadres	7
Joueurs et encadrements techniques	54
Employés	17
Ouvriers	
Total	78